

qu'aux transporteurs ferroviaires, mais les rédacteurs ont bâclé leur travail et créé deux injustices qui rendent plus confuse la situation dans le domaine des tarifs-marchandises dans les Maritimes.

● (8.20 p.m.)

Deux erreurs de rédaction ont étendu ces subventions aux camionneurs de la région. Les subventions devaient se comparer à celles accordées aux transporteurs ferroviaires. Par suite d'une équivoque ou d'une erreur dans la rédaction de la mesure, il est arrivé que la subvention au déplacement de marchandises vers l'Ouest a été accordée aux articles ménagers, en d'autres termes, à l'ameublement. Le camionneur qui transporte les meubles d'une personne qui quitte les Maritimes pour une autre partie du Canada peut percevoir une subvention. Bref, nous payons pour l'exode des habitants des Maritimes. Le second problème est que, par suite de diverses méthodes de calcul du montant de l'aide, le paiement de soutien peut être sensiblement moindre pour des marchandises transportées par camion que pour les mêmes marchandises transportées par rail.

Voici des commentaires du *Telegraph-Journal* de Saint-Jean sur le sujet:

... dans une catégorie, un vaste assortiment de marchandises diverses en quantités de 1,500 livres ou davantage, le taux global pour le service rail-route est de 99c. les 100 livres—mais par suite des différentes formules que prévoit les deux lois, la subvention s'établit à 21c. par camion et à 26c. par rail.

Je veux parler de la loi que le ministre des Transports a présentée à la Chambre en faisant de si belles promesses. Les chemins de fer ne devraient avoir réellement aucun avantage sur les camionneurs. Comment les rédacteurs du ministre ont-ils pu présenter ce galimatias, nous ne le saurons jamais. Nous devons absolument modifier la loi. La disposition concernant l'extension d'une subvention au transport des biens ménagers doit être rectifiée aussitôt que possible avant que trop de gens quittent la région atlantique avec leurs meubles.

L'éditorial du *Telegraph-Journal* continue ainsi:

...la disparité entre les subventions accordées aux chemins de fer et aux camionneurs ne se serait pas produits si Ottawa avait donné suite à la recommandation des premiers ministres des provinces atlantiques, fondée sur un examen approfondi d'un groupe d'étude, et selon laquelle les subventions devraient être payées directement aux expéditeurs plutôt qu'aux transporteurs. Un système de ce genre conférerait à l'affectation de l'aide une flexibilité souhaitable et il aiguillonnerait plutôt que d'atténuer la concurrence pour le transport entre les chemins de fer et les camionneurs.

L'éditorial porte sur l'une des plus graves plaintes que moi et d'autres députés des provinces de l'Atlantique avons formulées contre l'attitude globale qu'affichent le ministre des Transports et son ministère devant les problèmes des transports dans les Maritimes. Le ministre a sollicité des conseils de diverses sources. Il a demandé aux premiers ministres de provinces de l'Atlantique de faire des recommandations et il a dit qu'il les examinerait sérieusement. Les premiers ministres de ces provinces ont soumis un rapport détaillé où ils font d'excellentes suggestions. Les solutions que l'on propose sont toutes acceptées par les expéditeurs de la région. Nous apprendrons probablement que le rapport a été jeté sous quelque pupitre et qu'on l'a complètement oublié.

Le ministre voudrait charger un comité fédéral-provincial d'examiner la question. Je me demande pourquoi, puisqu'il a déjà le rapport des premiers ministres. Pourquoi veut-il former un comité? Je m'en doute, et les gens de ma région aussi. Le ministre doit vouloir un autre délai. Le comité s'est réuni quatre fois et son président a été nommé par le gouvernement fédéral. Pourquoi alors le ministre des Transports ne peut-il obtenir un rapport du comité? Il n'est pas extraordinaire que les gens de la région accusent le ministre et le gouvernement de se faire tirer l'oreille pour donner suite à la promesse de mettre au point une nouvelle politique des transports pour la région atlantique.

M. Nesbitt: Les gens savent que ce n'est qu'une grossière plaisanterie.

M. Thomas (Moncton): La situation est devenue si inquiétante dans la région qu'il se passe rarement une semaine sans que dans un des journaux locaux un éditorialiste ne demande pourquoi rien ne se fait. J'aurais pensé que le ministre aurait commencé de donner suite aux promesses qu'il avait faites lors de la présentation du bill C-207 à la Chambre. Il avait dit qu'il ne s'agissait que d'une mesure intérimaire et qu'une politique complètement neuve serait mise au point. Nos problèmes seraient alors résolus, les expéditeurs de la région atlantique seraient soumis à une politique bien définie et tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Enfin, puis-je demander au ministre des Transports de tenir sa promesse et de nous donner plus qu'une misérable mesure législative, rédigée n'importe comment et qui, au lieu de nous aider à résoudre nos problèmes, ne fera que les compliquer.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je manque rarement l'occasion de